UQÀM | Université du Québec à Montréal

MAT1016-050 – Mathématiques pour l'intervention au secondaire

Équipe responsable :
Doris Jeannotte, coordonnatrice : jeannotte.doris@uqam.ca
François Lagacé, enseignant : lagace.francois@uqam.ca

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours de mathématiques est de développer chez les futurs intervenants au premier cycle du secondaire une vision plus large des mathématiques.

Descripteur du cours (telle qu'elle apparait dans l'annuaire de l'UQAM) :

Les questions suivantes seront abordées : À quels types de problèmes les savoirs mathématiques du secondaire permettent-ils de répondre ? Pourquoi ces savoirs ont-ils été construits et comment se sont-ils développés ? Quelles justifications mathématiques permettent de les valider ? Etc. On y aborde le champ numérique, l'algèbre, la géométrie, les probabilités et les statistiques à travers le développement d'une pratique mathématique faisant appel, entre autres, au raisonnement et à la résolution de problèmes.

Objectifs spécifiques :

1. Établir des liens articulés entre différents concepts et domaines mathématiques (ex. : arithmétique et algèbre)
2. Posséder des notions historiques concernant l'émergence de certains domaines (ex. : arithmétique, algèbre) ou concepts (ex. : nombres irrationnels) mathématiques, et percevoir que l'histoire continue (ex. : fractals).
3. Se convaincre du caractère évolutif et instrumental des mathématiques, par une pratique soutenue d'une résolution de problèmes mathématiques : évolution des conceptions des mathématiques, nécessité d'un savoir-communiquer...
4. Se convaincre de la nécessité d'asseoir toute connaissance mathématique sur une connaissance empirique, avant de chercher à intellectualiser cette connaissance, par l'utilisation de différents instruments (ordinateur, calculatrice, lexique mathématique, matériel de manipulation...).
5. Développer une connaissance rationnelle des concepts mathématiques élémentaires, par une pratique raisonnée de la résolution de problèmes mathématiques (justification, preuve, démonstration...).
6. Par des activités qui demandent l'usage de mathématiques, développer sa motivation et la confiance en soi, y compris dans des activités insécurisantes, déstabilisantes ou difficiles.
7. Développer des comportements métacognitifs : attention, vérification (ou contrôle), planification, régulation..., par des activités mathématiques qui impliquent une réflexion.

Approches pédagogiques :

En cohérence avec le *Programme de formation de l'école québécoise* (MELS, 2007) offert dans les écoles secondaires, nous avons retenu les mêmes compétences mathématiques que celles le constituant. Seuls les contextes de réalisation sont modifiés, de même que certains contenus spécifiques. En effet, il est impératif que le personnel enseignant possède des compétences plus étendues concernant les mathématiques élémentaires, que celles qui sont prescrites en fonction des contextes de réalisation édictés dans le programme de formation du secondaire. Les domaines mathématiques demeurent cependant les mêmes qu'au secondaire : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, les statistiques et les probabilités.

Plusieurs modalités pédagogiques différentes seront utilisées : atelier de résolution de situations problèmes, simulations, exposé magistral, travail en coopération, exploitation des technologies numériques dédiées à l'enseignement des mathématiques. L'intention est de vivre des activités mathématiques selon des modes pédagogiques diversifiés et de permettre à la future enseignante et au futur enseignant d'en apprécier les possibilités didactiques variées.

Seront intégrés aux différents modules : la tenue d'un portfolio numérique, des informations sur le développement historique de concepts mathématiques, le recours à certains logiciels et au réseau Internet, la prise en considération des dimensions métacognitive et affective dans l'apprentissage des mathématiques, de même que des liens intradisciplinaires et interdisciplinaires avec d'autres savoirs.

Niveaux de maitrise attendus en regard des compétences professionnelles

Le cours *MAT1016 – Mathématiques pour l'intervention au secondaire* cible plus particulièrement le développement et l'évaluation de certaines dimensions des compétences **1, 2, 3, 4, 8 et 12**.

Compétences et dimensions	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois interprète, médiateur et critique d'éléments de culture dans l'exercice de ses fonctions		
- *Démontrer une compréhension approfondie des contenus du Programme de formation de l'école québécoise, notamment de ceux associés à la discipline d'enseignement (théories, notions, problèmes, méthodes, outils, pratiques, histoire, etc.), et de leur organisation intellectuelle afin d'en dégager les points de repère essentiels et les axes d'intelligibilité qui rendront possibles des apprentissages significatifs et approfondis chez les élèves.*	En partie maitrisée	Examens écrits à développement Portfolio
- *Donner du sens aux apprentissages des élèves en tissant des liens entre ceux effectués dans la classe, entre sa discipline et les autres disciplines enseignées de même qu'entre sa discipline et les œuvres, les récits, les productions du patrimoine culturel de l'humanité, les questions sociales, scientifiques, éthiques et politiques ou les situations de la vie courante.*		
- *Susciter chez les élèves l'esprit critique, la mise à distance et la réflexivité à l'égard de l'environnement immédiat, de l'univers médiatique et numérique, des phénomènes sociaux, scientifiques, artistiques, éthiques et politiques ainsi que des productions culturelles du passé et du présent.*		
- *Encourager un dialogue ouvert et critique entre la culture des jeunes et la culture transmise à l'école.*		
- *Encourager un dialogue ouvert et critique entre la culture des jeunes et la culture transmise à l'école.*		
- *Porter un regard critique sur ses propres origines et ses pratiques culturelles, en reconnaître les potentialités et les limites, et trouver les moyens de les enrichir et de les diversifier.*	Largement maitrisée	
Compétence 2 : Communiquer de manière appropriée dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans l'ensemble des contextes liés à l'exercice de ses fonctions		
- *Maîtriser les règles et les usages de la langue orale, écrite et illustrée dans l'ensemble de ses communications avec la communauté*	Largement maitrisée	Portfolio et examens écrits à développement Au niveau de toutes les modalités d'évaluation, application de la politique départementale concernant le français
- *Démontrer la capacité de soutenir ses idées de manière cohérente, intelligible, critique et respectueuse dans ses communications, à l'oral comme à l'écrit*		
- *Employer un registre de langue approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et de ses pairs*	Largement maitrisée	
Compétence 3 : Concevoir et planifier des activités et des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des contenus d'apprentissage et des intentions de formation.		

Compétences et dimensions	Niveau de développement attendu	Sommaire des modalités d'évaluation
- *Cerner, dans les programmes d'études, les concepts clés, les stratégies, les repères culturels et les connaissances autour desquels les situations d'enseignement et d'apprentissage seront organisées et les adapter à ses élèves.*	Début de l'appropriation de la compétence	Examens écrits à développement
Compétence 4 : Mettre en œuvre et superviser les situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves et des intentions de formation.		
- *Présenter aux élèves l'intention pédagogique des situations d'enseignement et d'apprentissage, les compétences visées, les consignes à suivre, les attentes établies et le déroulement de ces situations tout en mettant en évidence leur pertinence au regard des apprentissages antérieurs et ultérieurs.*	Début de l'appropriation de la compétence	Examens écrits à développement
- *Vérifier les préconceptions des élèves et réactiver les connaissances préalables aux situations d'enseignement et d'apprentissage.*		
- *Proposer des occasions de retour réflexif pour favoriser chez les élèves la capacité de faire la synthèse des apprentissages effectués.*		
Compétence 8 : Entretenir chez ses élèves le plaisir d'apprendre, le sens de la découverte et la curiosité en réunissant les conditions nécessaires à l'épanouissement de chacune et de chacun.		
- Susciter l'intérêt et la curiosité des élèves pour la discipline enseignée, les savoirs et les savoir-faire, les pratiques, les outils et les techniques, les méthodes et les procédures, l'histoire de la discipline ainsi que les enjeux, les réalisations, les acteurs, les courants de pensée et les débats qui ont marqué son évolution.	Début de l'appropriation de la compétence	Examens écrits à développement Portfolio
Compétence 12 : Utiliser le numérique afin d'en faire bénéficier les élèves ainsi que l'ensemble des actrices et acteurs éducatifs.		
- Agir en citoyen éthique à l'ère du numérique. - Développer et mobiliser ses habiletés technologiques. - Exploiter le potentiel du numérique pour l'apprentissage. - Produire du contenu avec le numérique. - Adopter une perspective de développement personnel et professionnel avec le numérique dans une posture d'autonomisation. - Résoudre une variété de problèmes avec le numérique. - Développer sa pensée critique à l'égard du numérique. - Innover et faire preuve de créativité avec le numérique.	Début de l'appropriation de la compétence	Portfolio

Séquence des rencontres :

Le cours MAT1016 tourne autour de plusieurs thèmes : résolution de problèmes (aspects théoriques et pratiques), arithmétique (histoire des nombres, calculs dans différentes bases, algorithmes divers), algèbre (résolution d'équations, symbolisme), géométrie (géométrie dynamique), statistique (mesures de tendance centrale, diagrammes), probabilités (approche fréquentielle et approche théorique).

Des séances d'exercices sont programmées, sous la responsabilité d'un(e) auxiliaire d'enseignement, qui peut être l'enseignant(e).

Déroulement des cours MAT 1016 à la session d'automne 2022 (à titre indicatif seulement)

Cours	Contenus	Portfolio (remise avant le lundi, 23h59), et examens	Lectures à la suite des cours
1 09 sept.	Présentation du plan de cours Calcul mental (tout au long de la session) Résolution de problèmes	Portfolio : Test diagnostique - Remise avant le 12 sept. 23h59	Mason : intro + ch.1
2 16 sept.	Calcul mental Résolution de problème (théorie et pratique)	Portfolio : Une question/commentaire en lien avec la lecture du chapitre 1 Portfolio : Choix du roman Portfolio : Introduction - Remise avant le 19 sept. 23h59	Mason : ch. 2
3 23 sept.	Calcul mental Histoire des systèmes de numération	Portfolio : Problème 1 (choix parmi 3) - Remise avant le 26 sept. 23h59	Mason ch. 3 Roman (à terminer pour la semaine 12)
4 30 sept.	Calcul mental Les algorithmes historiques	Portfolio : Question/commentaire en lien avec les chapitres 2 OU 3 - Remise avant le 4 oct. 23h59	Mason : ch. 4
5 07 oct.	Calcul mental Calcul en différentes bases	Portfolio : Vidéo mathématicienne - Remise avant le 10 oct. 23h59	Mason : ch. 5
6 14 oct.		**Examen intra : 2 heures, 2 problèmes** Portfolio : Deux citations du roman - Remise avant le 17 oct. 23h59	Mason : ch. 6
7 21 oct.	Algèbre (suites numériques)	Portfolio : Questions et/ou commentaires en lien avec CHACUN des chapitres 4 à 6. - Remise avant le 24 oct. 23h59	Mason : ch. 7
8 28 oct.	Algèbre et résolution de problèmes	Portfolio : Remise d'une question et/ou d'un commentaire pour deux des vidéos fait par des collègues. - Remise avant le 31 oct. 23h59	Mason : ch. 8
9 4 nov.	Algèbre (suite et fin)	Portfolio : Problème 2 (choix parmi 3) - Remise avant le 7 nov. 23h59	Doc probabilités
10 11 nov.	Probabilités (approche expérimentale)	Portfolio : Réponse aux questions et/ou commentaires - Remise avant le 14 nov. 23h59	
11 18 nov.	Probabilités (approche théorique)	Portfolio : Problème 3 (choix parmi 3) Portfolio : Deux citations du roman - Remise avant le 21 nov. 23h59	
12 25 nov.	Géométrie dynamique	Portfolio : Résumé du roman - Remise avant le 28 nov. 23h59	Mason : ch. 9
13 2 déc.	Géométrie dynamique	Portfolio : Problème 4 (choix parmi 3) et conclusion - Remise avant le 5 déc. 23h59	
14 9 déc.	Géométrie Révision		
15 16 déc.		**Examen final (récapitulatif).**	

Évaluation sommative des activités du MAT1016 :

Note: la qualité du français sera évaluée lors de la correction des examens et des travaux jusqu'à concurrence de 10%.
Aucun retard ne sera toléré pour la remise des travaux ***à moins d'une entente préalable.***

Activités individuelles	**Pondération**	**Échéance**
1. Portfolio	45	Suite à tous les cours
2. Examen intra	15	Cours 6
3. Examen final	40	Cours 15

Les examens sont à livres ouverts.

La note de passage est fixée à 60%. Les intervalles des notes pour la traduction en cote seront déterminés à la fin de la session pour s'ajuster à différentes éventualités qui pourraient survenir tout au long de la session.

PORTFOLIO NUMÉRIQUE – 45% de la note fínale
Travail individuel (incluant une partie en équipe)

Le portfolio numérique comprend une série de tâches à effectuer après chacun des cours. Plusieurs choix vous seront offerts tout au long de la session afin que vous soyez en mesure de développer votre culture mathématique ainsi que vos compétences en résolution de problèmes, tout en ayant la possibilité de faire état de ces développements et des apprentissages qui en ont résulté.

Deux objectifs principaux sont ciblés par le portfolio numérique :

1. Le développement d'une culture mathématique;
2. Le développement des trois compétences du programme de mathématiques au primaire et secondaire :
    1. Résoudre des situations-problèmes;
    2. Déployer un raisonnement mathématique;
    3. Communiquer à l'aide du langage mathématique.

Le travail collaboratif est encouragé, mais le portfolio numérique est évalué de façon individuelle. Vous pourrez ainsi réfléchir en équipe sur des problèmes, des lectures, votre introduction ou conclusion, etc., mais il vous faudra produire vos propres traces, réflexions, résumés, etc.

***Attention au plagiat ! *** Consultez le règlement 18 dans le plan de cours pour mieux comprendre ce qui peut consister en une infraction de nature académique.

CONTENU DU PORTFOLIO

- Une introduction;
- Une évaluation diagnostique;
- Une vidéo (en équipe de 4) sur une mathématicienne célèbre;
    - Des questions ou commentaires sur le visionnement de ces vidéos;
    - Des réponses aux questions ou commentaires reçus suite au visionnement de votre vidéo;
- La lecture d'un roman mathématique de votre choix (à faire approuver);
    - Un résumé de cette lecture;
    - Des citations retenues rappelant votre rapport aux mathématiques, avec explications
- La résolution de 4 problèmes, comprenant l'ensemble des traces permettant d'arriver à une solution;
- Des questions et/ou commentaires sur la lecture d'un manuel
- Une conclusion

Pour chacune de ces parties, des consignes seront fournies tout au long de la session via Moodle (sous l'onglet « Portfolio ». Vous devrez remettre vos documents via les liens de dépôt correspondant.

Références générales :

Mason, John (1994). *L'esprit mathématique.* Mont-Royal: Modulo.

Note : document obligatoire, disponible à la Coop-Sciences.

Ball, Johnny (2006) *Les maths c'est magique!*. Paris: éd. ERPI

Baruk, Stella (1992). *Dictionnaire de mathématiques élémentaires.* Paris: éd. du Seuil.

Biron, Diane (2012). *Développement de la pensée mathématique chez l'enfant.* Anjou : Les Editions CEC.

Boulet, Geneviève et Francavilla, Marie (2007). *Math en mots : Vocabulaire mathématique à la portée de tous.* Sherbrooke : Editions du CRP.

Côté, Ronald et coll. (2002). *Leximath : Lexique mathématique de base.* 2e édition. Laval : Groupe Beauchemin.

De Koninck, Jean-Marie (2008) *En chair et en MATHS.* Québec: Septembre éditeur.

Dupré, Annie et Duchesne, Julie (2012) *Dictionnaire mathématique CEC jeunesse.* Anjou : Editions CEC.

Mathieu, Pierre et coll. (1989). *Lexique mathématique pour tous.* Montréal: éd. du Triangle d'Or.

Pallascio, Richard (1982). *Simulations.* Mont-Royal: Modulo.

Pallascio, Richard. et Labelle, G.(dir.) (2000). *Mathématiques d'hier et d'aujourd'hui*. Mont-Royal : Modulo.

Poirier, Louise (2001). *Enseigner les maths au primaires : Notes didactiques.* St-Laurent : ERPI.

Twomay Fosnot, Catherine et Dolk, Maarten (2010) *Jeunes mathématicien en action : construire la multiplication et la division.* Tome 2. Montréal : Chenelière éducation.

Van de Walle, John A. et Lovin, LouAnn H. (2007). *L'enseignement des mathématiques : L'élève au centre de son apprentissage.* Tomes 1 à 3. St-Laurent : ERPI.

Site web :

Allo prof (2010). http://www.alloprof.qc.ca/

Go Math : http://www.gomaths.ch/

La page à Dage : www.lapageadage.com

Le lexique mathématique de Paul Patenaude : https://www.netmaths.net/lexique#accueil

Lyons, Robert et Lyons Michel. Défi mathématique : http://www.defimath.ca/

Moodle : www.moodle.uqam.ca

Si vous pensez avoir des besoins particuliers liés à une situation de handicap visible ou non-visible, veuillez consulter le SVE ou le SASESH afin de pouvoir bénéficier des services qui pourront vous aider à bien cheminer tout au long de vos études :

http://vie-etudiante.uqam.ca/

http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html

ENREGISTREMENTS EN CLASSE

Les enregistrements audio ou vidéo des cours, conférences, laboratoires, séminaires ou de prestations d'enseignement sous quelques formes qu'elles soient, ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit de l'enseignant (incluant un ou une auxiliaire, par exemple) obtenu préalablement. Il est à noter que l'enseignant (ou l'auxiliaire) peut refuser la permission d'enregistrer ou la révoquer à tout moment sans fournir de justification. De plus, tout enregistrement ne peut être utilisé que pour l'étude personnelle et ne doit donc pas être partagé, distribué, ou utilisé à quelques autres fins. Ne pas respecter cette exigence sera considéré comme un manquement académique de nature éthique.

Engagement et responsabilités

Par leur présence en classe au moment convenu par le professeur ou le chargé de cours, les étudiants deviennent responsables de leur formation en assumant pleinement les tâches exigées dans leur cheminement académique. De plus, par des comportements éthiques et une attitude professionnelle, ils assurent le maintien d'un environnement de travail et d'étude sain et riche, et ce, dans le respect des autres étudiants du groupe, des responsables de cours et de l'ensemble de la communauté universitaire.

Pour en savoir plus : Charte des droits et responsabilités des étudiantes et étudiants

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

RESPECT DE L'INTÉGRITÉ ACADÉMIQUE

Face à l'importance et à l'ampleur du phénomène de la tricherie et du plagiat dans les universités, ici et à l'étranger, l'UQAM a amorcé, en janvier 2007, une démarche visant à promouvoir le respect de l'intégrité académique. Dans ce contexte et inspirée d'une philosophie de « tolérance zéro », la Commission des études de l'UQAM a modifié son Règlement sur les infractions de nature académique (R. 18) à sa réunion du 2 décembre 2008. Endossant cette philosophie de « tolérance zéro » relativement aux actes de plagiat, de fraude et de tricherie, la Faculté des sciences de l'UQAM souhaite sensibiliser ses étudiants à l'importance du respect de l'intégrité académique. Puisqu'en sollicitant son admission à l'UQAM, toute candidate, tout candidat s'engage à suivre les politiques et règlements de l'Université, la Faculté souhaite informer ses étudiants des différents articles de ce règlement, des actes répréhensibles et des sanctions applicables. Un extrait de ces articles se trouve ci-dessous. Le Règlement complet et son application à la Faculté des sciences sont disponibles à l'adresse Web suivante : http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html

Tous ces efforts visent à assurer la validité de la formation dispensée par la Faculté, ainsi qu'un traitement équitable de tous afin de maintenir la qualité de ses diplômes.

Article 2 - Infractions de nature académique	Article 3 - Sanctions
2.1 Infraction Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie, falsification de document ou création d'un faux document commis par une candidate, un candidat, une étudiante, un étudiant de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen, d'un travail ou d'un stage faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement. 2.2 Liste non limitative des infractions Sans limiter la généralité de ce qui précède, constitue notamment une infraction le fait de poser ou tenter de poser l'un des actes suivants ou le fait d'y participer : a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité; b) le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence; c) l'autoplagiat : le dépôt d'un travail pour fins d'évaluation alors que ce travail constitue essentiellement un travail qui a déjà automne soumis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant; d) la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen; e) la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques ; f) l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne; g) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ; h) l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation ; i) la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ; j) la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.	3.1 L'attribution de la mention «P» L'étudiante, l'étudiant qui commet une infraction est mis en probation et peut se voir imposer une ou plusieurs sanctions. La mise en probation génère l'attribution de la mention « P » au dossier informatisé de l'étudiant, de l'étudiante. La mention « P » n'apparaît pas au relevé de notes de l'étudiante, l'étudiant mais figure en tout temps à son dossier. Lorsque la sanction est la suspension, une mention à cet effet apparaîtra au relevé de notes pour la durée de la suspension. Dans le cas d'une expulsion définitive de l'Université, une mention à cet effet apparaîtra de manière permanente au relevé de notes. 3.2 La mise en probation et autres sanctions a) la mise en probation ; La mise en probation constitue la reconnaissance que l'étudiante, l'étudiant a commis une infraction au présent règlement. La mise en probation peut être imposée sans autre sanction, auquel cas, l'enseignant, l'enseignante se voit inviter à attribuer une notation à l'étudiante, l'étudiant pour le cours conformément au résultat obtenu pour les prestations complautomnees. La mise en probation sans autre sanction signifie que la mention «P» est inscrite au dossier de l'étudiante, l'étudiant et que celle, celui qui en est l'objet ne doit commettre aucune autre infraction au présent règlement, à défaut de quoi, l'une ou l'autre des sanctions suivantes lui sera imposée. Outre la mise en probation, l'étudiante, l'étudiant peut se voir imposer une ou plusieurs des sanctions suivantes : b) l'échec au cours ou à l'activité créditée ; c) l'obligation de réussir de trois à six crédits additionnels, hors programme, afin d'obtenir son grade, diplôme, certificat ou attestation ; les cours doivent être identifiés ; d) la suspension de toute activité à l'Université, pour une période maximale de neuf trimestres consécutifs ; e) son expulsion définitive de l'Université

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :
· la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
· les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
· la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
· les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
· les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
· le (cyber) harcèlement sexuel;
· la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
· les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
· l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
· l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
· les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : https://harcelement.uqam.ca/

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131